

## Registres et affichages réglementaires > Plan d'action DUERP

### Pourquoi ce document ?

L'évaluation des risques est une obligation de l'employeur qui doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement (Code du Travail article R.4121-1). Chaque école constitue une unité de travail. Il doit être actualisé au moins une fois par an et à chaque fois que nécessaire (réalisation de travaux qui concernent la sécurité).

Accès : sur le portail sécurité.

Pour rappel, il est important d'évaluer les risques dans un établissement scolaire pour les réduire ou les supprimer chaque fois que cela est possible et les évaluer afin de mettre en place des actions de prévention.

Le directeur d'école, avec l'aide de l'équipe pédagogique et des personnels municipaux travaillant au sein de l'établissement, procède au constat (oui ou non) des risques en renseignant les grilles d'évaluation du document unique.

Vous pouvez organiser une visite avec selon le cas un élu en charge des affaires scolaires et/ou un représentant des services techniques. L'objectif de cette visite étant de vous accompagner dans la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels dans votre école.

Un guide complet pour la rédaction et l'actualisation du DUERP est disponible [ici](#)



Académie de la Réunion  
ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRÉ

Le Document Unique

Merci de vous authentifier

Identifiant

Se connecter

Concernant la démarche, une fois que vous êtes sur le site, sur la première page, vous accédez à trois documents :

[Document 1](#) : présentation de la démarche

[Document 2](#) : La grille à imprimer qui reprend le questionnaire qui suit en ligne

[Document 3](#) : Les fiches d'aide qui donnent une explication concrète à chaque question du questionnaire

Vous imprimez la grille (document 2, à jour) que vous utiliserez lors de cette visite. Après celle-ci, vous établirez un bilan avec ce document. Vous pourrez ainsi le présenter à vos collègues, en conseil d'école et remplir le questionnaire (les mêmes items) en ligne. Pour vous identifier, vous devez utiliser votre RNE.

Le DUER – guide méthodologique Académie Nancy-Metz (2017 –cliquez sur l'image) :

Légende des couleurs utilisées :

- Affichage obligatoire
- Registre obligatoire
- Document technique

## > Le risque incendie

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui ?	Lien vers le document :
<b>Affichage des points de rassemblement</b>	Faciliter la mise à l'abri des élèves et des personnels et l'intervention des sapeurs-pompiers	Tous les personnels et les usagers	Il doit être suffisamment éloigné des bâtiments (deux fois et demie la hauteur des bâtiments)	La collectivité, pour les panneaux définitifs. Le directeur pour les panneaux provisoire (en lien avec les services de la collectivité)	<a href="#">Affichage</a>
<b>Registre de sécurité incendie</b>	Présenter toutes les informations indispensables à connaître pour assurer la prévention et la sécurité incendie	Tous les personnels et usagers	De préférence dans l'école. Au cas où le document serait conservé par les services techniques de la collectivité propriétaire, les éléments doivent en être communiqués aux écoles	A renseigner pour consigner toutes les interventions concernant les équipements et installations contre l'incendie. A renseigner pour rendre compte des exercices d'évacuation.	<a href="#">Le contenu du registre incendie</a>

## > Le risque électrique et gaz

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui ?	Lien vers le document :
<b>Pictogramme de danger électrique</b>	Identifier les coffrets et locaux électriques	Personnels, usagers, services de secours	Affiché sur les armoires et locaux électriques fermés à clé	La collectivité propriétaire des locaux	<a href="#">Affichage</a>

## >Les risques chimiques et CMR (Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques)

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui ?	Lien vers le document :
<b>Copie du Diagnostic Technique Amiante (D.T.A.) – écoles construites avant 1997</b>	Rassembler toutes les informations relatives à la présence d'amiante : localisation, état, travaux effectués... Indiquer les mesures à prendre en cas de présence d'amiante.	Personnels, usagers, agents et personnels des entreprises chargées de travaux	A la mairie et dans l'école (au minimum, la fiche récapitulative du DTA)	Repérage et surveillance effectués par un organisme agréé sous la responsabilité du propriétaire	<a href="#">Le contenu du DTA</a>
<b>Chantiers pendant le temps scolaires (lors de l'intervention d'entreprises extérieures)</b>					<a href="#">Document « chantiers pendant le temps scolaire »</a>
<b>Diagnostic plomb hydrique</b>	?	?	?	?	<a href="#">Article R1321-20 du code de la santé publique</a> <a href="#">Circulaire n°2002-539 du 24 octobre 2002</a>
<b>Registre d'activité du radon (obligatoire pour les établissements des départements où le risque radon est signalé – régions granitiques et volcaniques)</b>	Procéder à des mesures de la concentration et de l'activité du radon. Garder trace des mesures prises et des suites données.	Résultats communiqués à l'Autorité de sûreté nucléaire et à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Portés à la connaissance des personnes qui fréquentent l'établissement, personnels, usagers, services concernés.	À la mairie et dans l'école. À demander au maire si l'école n'en dispose pas	De la responsabilité des propriétaires ou, à défaut, des exploitants de ces lieux (Code de santé publique, article L. 1333-10), mesures par un organisme agréé tous les 10 ans ou en cas de travaux (ventilation, étanchéité).	<a href="#">Guide « gestion du risque lié au radon à destination des collectivités territoriales »</a>

## >Les documents obligatoires présents à l'école

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui ?	Lien vers le document :
<b>Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P)- version papier</b>	Faire le point, au moins chaque année, sur les risques potentiels que courent les personnels (risques physiques et psycho-sociaux) Préciser les axes annuels de prévention pour les personnels	Tous les personnels	Dans l'école sous forme papier et support numérique (le support papier est imprimé à partir du support numérique)	Le constat annuel, ainsi que le plan d'action, sont constitués sous l'autorité du DASEN par l'ensemble des personnels	<a href="#">Lien vers le DUERP en ligne (ouvert d'octobre à janvier)</a>
<b>Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)</b>	Signaler un risque important ou récurrent, une situation dangereuse, proposer des solutions de prévention ou d'amélioration	Tous les personnels et les usagers	Dans l'école, sous forme papier et support numérique. L'accès est libre de droit	Les personnels et usagers pour un signalement à l'autorité responsable de la sécurité	<a href="#">Accès aux registres</a>
<b>Registre Spécial de Signalement d'un Danger Grave et Imminent (RSSDGI)</b>	Formaliser le signalement d'un danger susceptible de porter gravement atteinte à la vie ou à la santé, pouvant impliquer le droit de retrait	Tous les personnels, le CHSCT, le recteur d'académie, l'IA-DASEN ou le maire	Support numérique, à destination des autorités compétentes saisies immédiatement	La personne concernée, ou un membre du CSA (Conseil Social d'Administration) saisi qui constate le danger grave et imminent	<a href="#">Registre dématérialisé</a>
<b>Registre de sécurité incendie</b>	Présenter toutes les informations indispensables à connaître pour assurer la prévention et la sécurité incendie	Tous les personnels et usagers	De préférence dans l'école. Au cas où le document serait conservé par les services techniques de la collectivité propriétaire, les éléments doivent en être communiqués aux écoles	A renseigner pour consigner toutes les interventions concernant les équipements et installations contre l'incendie. A renseigner pour rendre compte des exercices d'évacuation	<a href="#">Le contenu du registre incendie</a>
<b>Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)</b>	Connaître les consignes à suivre en cas d'événement majeur pour assurer la sauvegarde des élèves avant l'arrivée des secours extérieurs	Tous les personnels et les usagers – les forces de l'ordre et les services de secours	Un exemplaire papier de chaque PPMS dans l'école Consignes diffusées à toute la communauté scolaire – réactualisation et exercices annuels	L'équipe éducative, en lien avec les services de la DSDEN et le référent de sûreté	<a href="#">Trame PPMS risques Majeurs</a> <a href="#">Guide à la rédaction PPMS risques majeurs</a> <a href="#">Trame PPMS attentat-intrusion</a> <a href="#">Guide à la rédaction PPME Attentat-Intrusion</a>

<b>Le registre des premiers secours (cahier d'infirmierie)</b>	Garder une trace de tous les soins effectués dans le cadre scolaire	Le personnel, les responsables légaux des élèves, et éventuellement les services médicaux	Un exemplaire dans le lieu réservé aux soins – un exemplaire dans les trousseaux d'urgence	Le personnel ayant pris l'élève en charge	<a href="#">Le document « registre des premiers secours »</a>
<b>Copie du Diagnostic Technique Amiante (D.T.A.) – écoles construites avant 1997</b>	Rassembler toutes les informations relatives à la présence d'amiante : localisation, état, travaux effectués... Indiquer les mesures à prendre en cas de présence d'amiante.	Personnels, usagers, agents et personnels des entreprises chargées de travaux	A la mairie (ou collectivité) et dans l'école (au minimum, la fiche récapitulative du DTA)	Repérage et surveillance effectués par un organisme agréé sous la responsabilité du propriétaire	<a href="#">Le contenu du DTA</a>
<b>Le registre des vérifications des installations</b>	Garder trace des contrôles réguliers effectués (électricité, gaz, chauffage, ascenseur, ventilation...)	La directrice ou le directeur d'école et les instances (Conseil d'Ecole)	A la mairie (ou collectivité) et dans l'école	Entreprises ou services techniques chargés de la vérification	<a href="#">Récapitulatif des principales vérifications périodiques</a>

## >L'affichage en Santé-Sécurité

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui ?	Lien vers le document :
<b>Plan schématique « Sécurité Incendie » du bâtiment mis à jour</b>	Faciliter la mise à l'abri des élèves et des personnels et l'intervention des sapeurs-pompiers	Personnels, usagers et Services de Secours	Affiché à l'entrée du bâtiment. Possibilité de le décrocher du mur	Elaboré et mis à jour par le directeur d'école et/ou la collectivité	<a href="#">Exemple de plan d'évacuation type</a>
<b>Plan de lutte contre le tabagisme (Panneau « interdiction de fumer »)</b>	Rappeler les interdictions de fumer et de vapoter dans l'ensemble de l'école	Personnels et usagers	Entrées de l'établissement, à la vue de tous	Responsabilité de l'exploitant (juridiquement : le directeur)	<a href="#">Affiche-type interdiction de fumer</a> <a href="#">Affiche-type interdiction de fumer et de vapoter</a>
<b>Consignes de sécurité incendie (fond rouge)</b>	Faciliter la mise à l'abri des élèves et des personnels et l'intervention des sapeurs-pompiers	Personnels, usagers et Services de Secours	Tous les locaux (salles de classe et circulations)	Le directeur	<a href="#">Consignes évacuation incendie</a>
<b>Consignes de sécurité risque majeur (fond bleu)</b>	Faciliter la mise à l'abri des élèves et des personnels et l'intervention des sapeurs-pompiers	Personnels, usagers et Services de Secours	Tous les locaux (salles de classe et circulations)	Le directeur	<a href="#">Consignes de mise en sûreté</a>

## CONSIGNES DE CONFINEMENT

En cas d'alerte, gardez votre calme et suivez les consignes de sécurité.

Écoutez les consignes

- Se mettre à l'abri
  - ✓ Rentez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- S'enterrer
  - ✓ Fermez et calfeutrez fenêtres, portes et ventilation.
- S'informer
  - ✓ Mettez-vous immédiatement à l'école de France-Inter (96-9), France Bleu Sud Lorraine (100-5).

à éviter

- Ne pas téléphoner  
Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours
- Éteindre flammes et cigarettes
- Ne prenez pas l'ascenseur

<b>Consignes du plan Vigipirate</b>	Alerter la population. Ce plan gouvernemental est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection	Personnels, usagers et Services de Secours	Entrées de l'établissement, à la vue de tous	Le directeur	<a href="#">Infographie Eduscol</a> <a href="#">Guide sécurité des écoles</a>
<b>Consignes en cas d'accident (fond vert)</b>	Rappeler les conduites à tenir en cas d'accident (Protéger Alerter Secourir)	Personnels, usagers et Services de Secours	Tous les locaux (salles de classe et circulations)	Le directeur	<a href="#">Consignes en cas d'accident</a>
<b>Information concernant le CHSCT du département</b>	Information sur l'existence du CHSCT et les contacts	Personnels	Salle des maîtres	Le directeur	<a href="#">Affiche-contacts CHSCT</a> <a href="#">Composition CHSCT 55</a>
<b>Information concernant le registre SST dématérialisé</b>	Faciliter l'accès des personnels au registre santé-sécurité au travail	Personnels et usagers	Dans l'école, à la vue de tous	Le directeur	<a href="#">Affiche A3</a>

## >L'ambiance de travail

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui ?	Lien vers le document :
<b>Diagnostic « Qualité de l'air » =&gt; exemple et ressources de la ville de Vandoeuvre</b>	Prendre en compte la qualité de l'air pour la santé et la qualité des apprentissages.	Elèves et adultes	Selon les villes	L'ensemble des personnels et élèves travaillant dans les écoles	<a href="#">Sur le site de l'IN de Vandoeuvre</a>

## >Accessibilité

Nom	Pourquoi faire ?	Pour qui ?	Où le trouver ?	Qui ?	Lien vers le document :
<b>Registre public d'accessibilité</b>	Préciser toutes les dispositions prises dans l'école pour l'inclusion des personnes en situation de handicap	Mis à disposition du public	Dans l'école, tenu et mis à disposition par la collectivité	Rempli par l'exploitant	<a href="#">Exemple de RPA DSDEN 88</a>

La santé sécurité au travail dans le département : [ICI](#)